

Défense des collectivités locales

Baisses des dotations, intégrations de forces de communes au sein d'EPCI, transferts de compétences :

Les collectivités locales soumises à rudes épreuves



**L'AUSTÉRITÉ
ÇA SUFFIT !**

**REDONNER
AUX COMMUNES**
les moyens d'agir utilement
pour les habitants

Les élus communistes-Front de gauche
dans l'action pour la justice sociale et l'égalité des territoires

Durant tout son mandat, Michel Billout, a défendu les communes, en restant fermement attaché au principe de leur libre administration, à l'heure où l'État tente de les étouffer tant sur le plan institutionnel que financier. **Il s'est élevé contre la baisse de dotation représentant 28 milliards d'euros.** Il a dénoncé les **effets catastrophiques sur l'emploi public et privé.**

En réduisant leurs ressources, le gouvernement les contraint à réduire les services rendus à la population et à ralentir leurs investissements. La situation économique de notre pays appellerait tout le contraire, pour pallier aux injustices sociales et territoriales, pour assurer l'entretien des équipements publics et pour créer ainsi des emplois durables et non délocalisables.

Les inquiétudes des élus locaux sont d'autant plus fortes que cet **étranglement financier** se double d'une **remise en cause de leurs compétences** et de leur existence même, en particulier pour nos communes et nos départements.

Depuis 2011, au cours de l'examen de divers projets de loi, **Michel Billout et ses collègues du groupe Communiste républicain et citoyen ont alerté et dénoncé** cette déstabilisation de nos administrations locales, cette recentralisation larvée. Elle met à mal leur libre administration au profit d'une intégration toujours plus poussée, ou même de leur fusion imposée. Cela se fait au détriment de leur nécessaire coopération volontaire sur des projets communs et des politiques publiques répondant aux besoins et aux attentes de la population.

A l'écoute des élus de Seine-et-Marne, Michel Billout s'est ainsi opposé au regroupement autoritaire des communes. Il a clarifié à plusieurs reprises auprès des élus locaux sa position durant les débats concernant les différentes réformes territoriales.

Enfin, alors que les collectivités sont de plus en plus appelées à compenser les abandons successifs de l'État, le sénateur a déposé, avec plusieurs de ses collègues, **plusieurs propositions de loi** visant à assurer les moyens financiers des collectivités. Durant son mandat, Michel Billout s'est attaché à ce que les collectivités locales soient respectées comme un élément essentiel de la démocratie et qu'elles puissent assumer pleinement leurs compétences et leurs responsabilités.



— C.A. Plaines et Monts de France
— C.A. Rotsay-Porte de France
— C.A. Val de France
— découpage prévu par les services de l'État



Fortement engagé

Contre l'asphyxie financière des communes

Se mobilisant contre l'amputation des recettes de collectivités locales, Michel Billout a travaillé sur des réponses concrètes avec son groupe parlementaire. Il a ainsi co-signé plusieurs propositions de loi visant à assurer aux collectivités locales les moyens financiers de leur action pour leur permettre de répondre aux attentes de leurs administrés et, par voie de conséquence, redonner tout son sens à la démocratie locale.

PROPOSITION DE LOI proposant une réforme de la dotation de solidarité communautaire (11/2015)

PROPOSITION DE LOI tendant au traitement équilibré des territoires par une réforme de la dotation globale de fonctionnement (07/2013)

RESSOURCES

Une taxation de 0,3 % des actifs financiers des entreprises permettrait d'abonder la DGF de 20 milliards d'euros

**Proposé
le groupe
communiste,
républicain et
citoyen**

REMBOURSEMENT

Moratoire sur les réductions des dotations de l'État et remboursement du manque à gagner pour les collectivités : 30 milliards entre 2013 et 2017

Cliquez sur la vignette pour accéder aux interventions et aux propositions de lois citées dans cette page ...